



Commune de Cologny

Dans sa séance du 30 mars 2017, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

**le Conseil municipal décide à l'unanimité (18 voix)**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 131 000 F destiné à financer divers aménagements routiers de modération du trafic pour l'extension de la zone 30 km/h au chemin du Tirage et au chemin des Hauts-Crêts, tronçon entre le chemin Faguillon et la route Martin-Bodmer, se décomposant comme suit :

Travaux de génie civil	92 000 F
Travaux de marquages et signalisation	14 400 F
Honoraires d'ingénieurs civils	20 700 F
Divers & imprévus	3 900 F
<b>Total</b>	<b>131 000 F</b>

2. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette aux moyens de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2018.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever la somme de 131 000 F sur le compte de la commune auprès de la Banque Cantonale de Genève.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 22 mai 2017.

Cologny, le 7 avril 2017

Le Président du Conseil municipal :

Alain GERVAIX